

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

Le massif du Mont Blanc et les chemins de fer de montagne. — La ligne de Chamonix au Montenvers. — Résultats d'exploitation.

— Chemin de fer à crémaillère de Chamonix au Jardin. — Nombreux projets. — Le coût d'un programme complet d'attraction.

Quand on considère la carte de la vallée de l'Arve depuis le Fayet jusqu'au village d'Argentière, on est frappé par l'accumulation des aiguilles rocheuses, des crêtes dentelées, des tours, des dômes, des glaciers et des champs de neige concentrés sur cette étendue relativement restreinte.

Cependant, les deux côtés de la vallée ont un aspect bien différent. La chaîne du nord, dont les sommets ne dépassent guère l'altitude de 2.500 mètres, se contente de présenter aux regards ses flancs boisés, mais ses pics rocheux ne sont pas argentés de paillettes neigeuses, comme les têtes altières des géants des Alpes, qui se dressent en face, du côté sud de la vallée.

Le massif du Brévent et des Aiguilles-Rouges, surmonté en arrière de la pointe noire de Pormenaz, qui domine les gorges de la Dioza, forme un promontoire dont l'avant pénètre comme une proue dans la vallée de l'Arve et oblige les eaux tumultueuses du torrent à décrire une courbe demi-circulaire qui se déroule de Servoz à Chamonix. Le soc de cette gigantesque charrie se fixe en face du village des Houches, qui est situé sur la rive australe et occupe le sommet de l'arc.

Ce même massif constitue un splendide belvédère dont les sommets, comme ceux de l'Aiguillette et du Brévent, forment autant de balcons d'avant-scène d'où le regard embrasse le plus merveilleux décor qu'il soit donné à l'alpiniste de contempler.

C'est le panorama grandiose de la chaîne du mont Blanc, au milieu de laquelle trône la merveille des Alpes, Son Altesse Sérénissime, dont le front couronné d'un diadème de neige plonge dans l'éther à 4.810 mètres. Il émerge au milieu d'un océan d'hermine et de glaciers. On dirait un volcan gigantesque d'où s'échappent, non des torrents de lave, mais des vagues de neiges et de glaces qui s'étendent sur les vastes estuaires qui l'environnent et s'écoulent jusqu'à la vallée de l'Arve, par les glaciers de Tacconnaz, ceux des Bossons, des Géants et de la Mer de Glace.

Ces magnifiques régions sont devenues accessibles à tous depuis 1901, époque à laquelle la Compagnie P.-L.-M. a mis en service la ligne du Fayet-Saint-Gervais à Chamonix. L'attrait de ces contrées privilégiées est tel que le nombre des voyageurs, qui n'était, au début d'ouverture de la ligne, que de 50.000, a progressé d'année en année pour dépasser le chiffre de 300.000 en 1911.

Quand on aborde à Chamonix, en face de ce spectacle grandiose, on est poussé par un désir irrésistible d'escalader ces hauteurs et d'aller s'ébattre dans ces champs de neige que ne peuvent souiller la boue et la poussière des vallées inférieures. Mais, parmi ces 300.000 voyageurs, combien de privilégiés ont-ils possédé les moyens physiques et financiers nécessaires pour escalader de pareils sommets ?

Il était donc tout naturel de faciliter l'accès des points les plus intéressants à la grande majorité de ces touristes de tout âge et de tout sexe, qui en étaient réduits jusqu'à ces derniers temps à lever leurs 300.000 nez en l'air pour suivre d'en bas le geste héroïque du guide de la statue de Saussure montrant au grand savant le passage qui devait conduire à la conquête du mont Blanc.

La première voie ferrée qui a été construite à cette intention est le chemin de fer à crémaillère de Chamonix au Montenvers, qui est ouvert à l'exploitation depuis 1909. La ligne, partant d'un point situé en arrière de la gare P.-L.-M. de Chamonix, s'en détache vers l'est pour gravir, dans une direction normale à la Mer de Glace, la muraille des aiguilles de Charmoz ; elle côtoie ensuite la rive gauche du torrent glaciaire jusqu'à la station terminus de Montenvers.

Partie de la cote 1.042 mètres, à la station de Chamonix, elle atteint 1.913 mètres au sommet, après un parcours de 5.140 mètres et une ascension de 871 mètres. La déclivité ne dépasse pas 22 centimètres par mètre et le rayon minimum des courbes est de 80 mètres.

La voie de 1 mètre, construite en rails Vignole d'acier de 12 mètres de longueur et pesant 20 kg. 350 par mètre courant, est posée sur une plate-forme de 4 m. 20 de largeur en terrassement et de 5 m. 40 en tranchée.

Les ouvrages d'art, très nombreux sur cette ligne accidentée, comprennent huit ponts de 3 à 6 mètres, deux viaducs et deux souterrains.

Le plus important de ces viaducs, situé dans le voisinage de l'hôtel de Montenvers, présente un tracé sinusoidal formé d'une courbe et d'une contre-courbe de 80 et 90 mètres de rayon. Il est formé de onze arches elliptiques de 12 mètres d'ouverture, et son développement total atteint 152 mètres.

Le second viaduc, dit des Bois, comporte trois arcs elliptiques de 8 mètres d'ouverture formant culée et une poutre métallique de 28 m. 10 de portée, qui franchit un ravin dont le sol peu résistant ne présentait pas les conditions de stabilité nécessaires à l'érection de piles et d'arcs en maçonnerie.

Les deux tunnels ont respectivement 103 et 220 mètres de longueur. Le premier a été construit en tranchée, à ciel ouvert, et la galerie ainsi établie, pour mettre la ligne à l'abri des avalanches sur ce parcours, a été recouverte de remblais sur toute sa longueur.

La traction sur cette ligne est opérée au moyen de locomotives dont la puissance maximum de traction est de 11 tonnes. Elles sont du type ordinaire, à chaudière inclinée, utilisées sur les lignes à crémaillère. Les voitures, de 10 m. 60 de longueur et de 2 m. 50 de largeur, peuvent recevoir soixante voyageurs ; leur poids en charge est de 10 tonnes. Ces voitures sont montées sur deux bogies et l'un des bogies porte une roue dentée qui engrène sur la crémaillère et peut être bloquée par un frein manœuvré de la voiture.

Les frais de premier établissement se sont élevés à 3 millions 284.000 francs, de sorte que le coût de la ligne revient, en nombre rond, à 637.000 francs par kilomètre, prix relativement élevé.

L'importance des capitaux engagés dans cette entreprise a conduit la Compagnie des Chemins de fer du mont Blanc à l'application de tarifs assez élevés. La montée de Chamonix au Montenvers coûte 12 fr. 50 en première classe et 8 fr. 25 en seconde. Tout le monde ne peut s'offrir ce petit voyage d'agrément qui, pour une famille de six personnes seulement, comporte une dépense, aller et retour, de 70 francs.

Malgré cela, les résultats de l'exploitation sont des plus satisfaisants. Le dernier exercice a produit une recette de 365.000 francs, formant un excédent de 233.000 francs sur les dépenses et permettant de distribuer au capital-actions un dividende de 6 %, déduction faite des réserves importantes, légales et extraordinaires, prélevées sur les bénéfices.

Une seconde ligne de chemins de fer, qui est actuellement à l'étude et ne tardera pas à être entreprise, est celle de Chamonix à la montagne du Couvercle, qui doit accéder également à la Mer de Glace, mais en côtoyant la rive droite.

Cette ligne, d'un développement total de 12.200 mètres, prend son origine à l'extrémité nord de Chamonix, puis, longeant la ligne du P.-L.-M. vers Argentière, franchit cette ligne à proximité du hameau des Bois, dont elle contourne le glacier, pour atteindre la rive droite de la Mer de Glace. A partir du hameau des Bois, la voie à simples rails d'adhérence devient un chemin de fer à crémaillère.

La ligne se développe, à flanc de montagne, au-dessus des moraines de la rive droite, complètement à ciel ouvert, sauf sur un parcours réduit de 850 mètres, en tunnel. On jouira donc, sur presque tout le trajet, d'une vue merveilleuse sur les vagues solidifiées de la Mer de Glace, sur les profondeurs des crevasses et les silhouettes fantastiques des séracs de cristal.

Le terminus de la ligne est sur la montagne du Couvercle, à l'altitude de 2.453 mètres, c'est-à-dire au fond supérieur de la Mer de Glace, à proximité même du Jardin, cet îlot rocheux qui s'élève au sein des mers qui l'environnent de toutes parts, comme un phare au milieu d'un océan glaciaire.

La dépense prévue est de 5.550.000 francs dont 350.000 francs pour la première section de 3 km. 200, de Chamonix au hameau des Bois, et 5.200.000 francs pour la deuxième section à crémaillère. Le coût de cette dernière partie ressortirait donc à 580.000 francs environ par kilomètre.

Bien que le parcours soit deux fois plus long que celui de Montenvers et le taux de l'ascension notablement plus élevé, les prix des billets d'aller et retour ne suivront pas la même progression. On pourra se payer ce petit extra pour la modique somme de 14 fr. 60 en troisième classe, au lieu de 12 fr., prix minimum de la course de Montenvers.

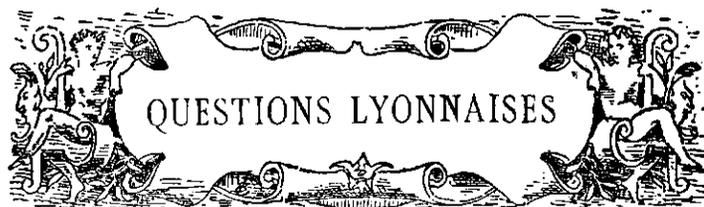
Dans ces conditions, on peut se demander si les deux entreprises de la rive gauche et de la rive droite ne se feront pas une concurrence préjudiciable à leurs intérêts réciproques. Si, pour un supplément minime de 2 fr. 60, soit de 20 pour 100 environ, on peut accroître son ascension et son agrément de 100 pour 100, on ne manquera pas de donner la préférence à la ligne de la rive droite. Celle-ci vous transportera en effet rapidement et sans fatigue jusqu'au fond supérieur de la Mer de Glace, où l'on ne peut accéder de Montenvers qu'au prix de marches longues et pénibles dans les glaciers.

On n'hésitera pas à payer 2 fr. 60 de plus pour aller cueillir comme dans un fauteuil la fleur de neige dans le Jardin du glacier de Talèfre, et il est à craindre que la ligne de la rive gauche ne soit, par suite, partiellement délaissée.

D'autant plus que ce n'est pas tout : outre la grande ligne du Fayet-Saint-Gervais à l'Aiguille du Goûter, qui atteint déjà le mont Lachat, et dont le terminus pourra être reporté plus tard jusqu'au sommet du mont Blanc, il y a le chemin de fer funiculaire aérien, qui doit relier le hameau des Pèlerins au col du Midi et à la vallée Blanche, à l'altitude de 3.559 mètres ; puis la ligne accédant directement de la station des Houches au col de Voza, pour relier ce point, voisin de Chamonix, à la ligne du mont Blanc ; enfin, une sixième ligne faisant l'ascension du Brévent.

Le touriste de Chamonix n'aura donc que l'embarras du choix entre ces lignes multiples qui solliciteront ses goûts ascensionnels et les ouvertures de son porte-monnaie, à moins que ce dernier ne soit assez bien garni pour permettre à son propriétaire de se payer la gamme complète de toutes les ascensions, pour la simple bagatelle de 100 francs par tête environ.

DARYMON.



## LA FUTURE GRANDE GARE CENTRALE

Parmi les questions primordiales qu'aura à étudier la Commission chargée de la mise au point du plan d'extension de la ville de Lyon, il faut citer en première ligne, comme l'une des plus urgentes, le projet définitif de remaniement des voies ferrées lyonnaises et d'établissement, en un point judicieusement choisi, d'une grande gare principale répondant aux nécessités présentes et aux prévisions de l'avenir.

Il est bien certain que l'on ne peut plus espérer pouvoir transformer dans de bonnes conditions les installations de Perrache, étant donné que, malgré les grosses dépenses que l'on pourrait engager dans ce but, la place y sera toujours insuffisante pour faire œuvre utile et durable.

On sera forcément conduit, pensons-nous, à limiter au strict nécessaire les améliorations à apporter aux bâtiments existant sur la presqu'île, et l'on devra se résigner à construire, sur un autre emplacement plus vaste, une nouvelle grande gare dégagant les autres et devant servir de station de passage, de transbordement et de formation pour toutes les directions importantes aboutissant à notre cité.

Dans une série d'articles qui ont paru dans ce journal, nous avons montré que le seul endroit susceptible de convenir à une destination de ce genre est, à défaut de la possibilité de s'établir dans le quartier Sainte-Blandine, le sud-est de l'agglomération, c'est-à-dire sur la ligne plus ou moins déplacée de Lyon à Marseille, entre le Grand-Trou, le Moulin-à-Vent et Saint-Fons.

Nous avons même signalé, à ce propos, que, si l'on pouvait déplacer les établissements de Saint-Jean-de-Dieu, ce qui ne nous paraît pas impossible, on trouverait là, et dans les dépendances immédiates voisines de cet hospice, au nord, au sud, et même du côté du Rhône, un immense terrain disponible pouvant répondre à tous les desiderata.

Ainsi placé, le futur grand embarcadère serait tout naturellement à la jonction des différentes lignes qui s'y croiseraient et, sans créer la moindre gêne au service d'exploitation, les trains de ou pour toutes les directions pourraient y aboutir et se correspondre facilement les uns aux autres.

On peut se rendre compte, en effet, que les deux grandes lignes de Paris à Marseille, l'une *via* Vaise et Perrache, l'autre *via* Saint-Clair et les Brotteaux, passent au Moulin-à-Vent. De même, la jonction Genève-Saint-Etienne pourrait se faire d'une façon directe, en traversant cette gare pour passer ensuite par Chasse et Givors.

On verra également que, sans rebroussement, les trains pourraient aller de Grenoble vers le Bourbonnais, la Bourgogne, la Dombes et le Nord-Est.

Les deux seuls inconvénients que présenterait cette disposition du réseau seraient, en premier lieu, l'isolement relatif du tronçon Givors-Oullins-Perrache, et, en second lieu, l'obligation probable dans laquelle on se trouverait de ne pas pousser jusqu'à Perrache tous les trains venant de Genève ou des lignes du Nord-Est, car la perte de temps due au rebroussement sur le Moulin-à-Vent et la longueur du trajet complémentaire rendraient sans intérêt pour les voyageurs la descente ou la montée à l'ancienne station de la presqu'île.

La première difficulté peut être facilement surmontée par l'établissement d'un raccordement entre les gares d'Oullins et du Moulin-à-Vent future, en contournant les ateliers du P.-L.-M. du côté nord ; il n'y aurait ainsi que la partie de la Mulatière au pont de la Quarantaine qui serait en quelque

sorte isolée, mais, pratiquement, cette section n'aurait à servir qu'aux trains à marchandises et, en tout cas, les trains légers venant de Saint-Etienne-Givors-Irigny, ou *vice versa*, pourraient tous passer à Perrache sans rebroussement si, après avoir traversé la grande gare du Moulin-à-Vent, comme ce serait désirable, ils étaient prolongés jusqu'à Vaise, gare qui deviendrait ainsi point terminus et tête de ligne pour certains convois.

Quant au second inconvénient, et qui vise surtout les intérêts commerciaux du quartier de Perrache, il serait facile de les faire disparaître, ou tout au moins de les atténuer, en créant de nombreux services secondaires circulant directement entre cette ancienne gare et celle des Brotteaux.

D'ailleurs, certains trains légers venant de la direction de Grenoble pourraient être poussés jusqu'à Perrache, ou même Vaise, tandis que les autres iraient aux Brotteaux.

Enfin, on peut admettre aussi que quelques trains de grandes lignes conserveraient l'ancienne gare comme lieu de passage, voire même comme points de départ ou d'arrivée initiaux, la traversée de la grande station principale du Moulin-à-Vent se faisant après un rebroussement s'il s'agissait d'expédier sur Givors-Saint-Etienne, ou *vice versa*, un convoi venant de Genève ou y allant, et devant passer par Perrache, rebroussement qui ne changerait pas grand' chose à ce qui existe, puisque, même aujourd'hui, il y a toujours à rebrousser au pont de la Quarantaine.

De toute façon, on n'aurait que l'embarras du choix pour les combinaisons à adopter, et il est bien évident que les chefs de l'exploitation du P.-L.-M. sauraient bien adopter les dispositions les plus convenables, sauvegardant, dans la mesure du possible, les intérêts légitimes de chacun.

Quoi qu'il en soit, il nous faut une très grande gare principale, susceptible de s'étendre considérablement dans l'avenir, et étant donné que l'on ne veut pas du premier projet COMBEROUSSE, qui préconisait l'installation d'une gare nouvelle longitudinalement sur la presqu'île, force sera sans doute d'adopter sa seconde proposition, telle que nous venons de la résumer, programme plus grandiose, mais pas beaucoup plus coûteux, si on s'y prend à temps, et qui est, évidemment, le plus recommandable, eu égard aux nécessités croissantes du trafic.

Nous souhaitons, en tout cas, que la Commission en cause s'attaque aux problèmes relatifs au réseau ferré et aux gares, car le plan d'extension de la ville doit logiquement dépendre, dans une importante mesure, des dispositions qui seront adoptées en vue des modifications qu'il devient indispensable de réaliser au régime des voies ferrées lyonnaises.

SINED.

## IV<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL des Travaux publics Français

Le IV<sup>e</sup> Congrès national des Travaux publics français vient de se tenir à Paris, du 18 au 20 novembre dernier. Il a été particulièrement important et a donné lieu à des communications et à des discussions du plus haut intérêt. Les diverses sections ont formulé des vœux dont nous reproduisons ceux qui concernent notre région ou qui présentent un intérêt général.

### AMÉLIORATION DU RHÔNE

Considérant,

Le grand intérêt qu'il y a plus particulièrement pour les régions du Sud-Est et pour l'ensemble du pays à voir enfin le Rhône mis en condition de satisfaire aux nécessités industrielles et agricoles des importantes régions qu'il traverse ;

Considérant, d'autre part, que la France, étant importatrice de charbons, et qu'il y a un grand intérêt, par consé-

quent, à aménager les forces motrices dont on peut disposer sur le Rhône,

Le Congrès émet le vœu :

Que le programme sanctionné par le Jury du concours organisé par l'Office des Transports du Sud-Est, pour l'amélioration de la navigation du Rhône, soit appuyé auprès des Pouvoirs publics, afin qu'un avant-projet soit établi sur les bases les plus rationnelles à très brève échéance ;

Et que, pour favoriser la réalisation de ces programmes, les Pouvoirs publics veuillent bien faire appel à l'initiative privée, tant pour la construction que pour la combinaison financière pour assurer l'exécution des travaux en tenant compte des ressources que les concessions éventuelles de force motrice pourraient fournir pour la navigation et l'irrigation.

### CANAL DU RHÔNE A CETTE

Le Congrès émet le vœu :

Que soient décidés définitivement sur le canal de Cette au Rhône :

a) L'abaissement des seuils de Frontignan, afin d'obtenir un mouillage de 2 m. 20 ;

b) Que le gabarit des écluses soit au moins celui de la loi de 1879 ;

c) Que le tirant d'eau soit porté au moins à 4 m. 20.

### PORT DE LYON

Considérant que le port de Lyon, proposé par la Société des Grands travaux de Marseille et appuyé par le Jury du concours du Rhône rendrait des services immédiats ;

Considérant que le retard de sa création pourrait en augmenter la dépense dans des proportions considérables à cause de l'extension de la banlieue de Lyon,

Le Congrès émet le vœu :

Que le projet du port de Lyon soit déclaré d'utilité publique ;

Que, conformément aux indications fournies par le Jury du concours du Rhône, soit établi en travers du fleuve un barrage qui constituerait un port en eau calme dans la traversée de Lyon ;

Que le bief ainsi créé soit mis en relation avec Jonage.

### CANAL LATÉRAL A LA LOIRE

Considérant que l'utilité de la prolongation du canal de Roanne à Saint-Etienne n'a jamais été contestée par personne depuis cinquante ans ;

Que l'existence des usines métallurgiques est menacée par tous les tarifs exorbitants des chemins de fer ;

Qu'il y a une nécessité absolue à lui donner des moyens économiques de transport,

Le Congrès émet le vœu :

Que le projet de prolongation du canal latéral à la Loire jusqu'à Saint-Etienne soit déclaré d'utilité publique et soit inscrit dans la première série des travaux à exécuter.

### VOIES NAVIGABLES

Considérant que les travaux d'aménagements et d'améliorations des voies navigables doivent être décidés avec une connaissance complète de tous les intérêts du pays ;

Qu'ils doivent être, en conséquence, adaptés aux nécessités pratiques,

Le Congrès émet le vœu :

Qu'en ce qui concerne les voies navigables, aucun travail important ne soit exécuté sans que les groupements professionnels intéressés n'aient été consultés.

### NOUVELLE PERCÉE DES ALPES

Considérant,

Que la traversée des Alpes par la frontière franco-italienne constitue la solution la plus avantageuse au point de vue national, puisqu'elle assurerait un plus long parcours sur les

chemins de fer français aux voyageurs et aux marchandises venant du Nord de la France et de la Belgique,

Le Congrès émet le vœu :

Que les études entreprises pour les nouvelles percées des Alpes de la frontière italienne soient poursuivies activement, en tenant compte de la défense des intérêts économiques français.

#### ROUTES

Considérant,

Que la France possédait, jusqu'à ces dernières années, un réseau routier qui, dans son ensemble, était excellent, tant au point de vue du tracé des routes que de leur entretien, mais étant donné que des conditions d'usure tout à fait anormales ont été constatées depuis plusieurs années comme la conséquence directe du développement de la traction mécanique,

Le Congrès émet le vœu :

1° Que non seulement le Ministre des travaux publics, mais aussi les départements et les communes, continuent à encourager, par des subsides de plus en plus importants, tous les essais ou inventions ayant pour but la création de chaussées plus résistantes ;

2° Que les meilleurs procédés, ayant déjà fait leurs preuves, soient appliqués sans tarder et développés le plus possible.

#### SUPPRESSION DES FUMÉES

Considérant,

Que l'hygiène et l'esthétique des villes sont intéressées à la suppression des fumées ;

Que, d'autre part, la fumivorté des foyers est liée à une utilisation plus économique en combustible,

Le Congrès émet le vœu :

Que, pour permettre une observance plus stricte des règlements actuels sur les fumées, les Municipalités favorisent le développement des dispositifs fumivores, qu'elles facilitent l'emploi du gaz pour les divers chauffages et des appareils les plus recommandables au point de vue de l'hygiène pour la production de la force motrice, tels que les moteurs électriques et les matières à combustion intense ne donnant lieu à aucun dégagement nocif.

#### UTILISATION DES EAUX

Considérant,

Les résultats obtenus par la mise en usage de la houille blanche, favorisant la création d'industries nouvelles et permettant le développement d'industries anciennes ;

Le Congrès émet le vœu :

1° Que les études hydrographiques de nos cours d'eau rejoignent tout le développement qu'elles comportent ;

2° Que les pouvoirs publics facilitent dans la mesure la plus large l'utilisation de toutes nos forces motrices naturelles ;

3° Que l'utilisation des chutes du Haut-Rhône soit réalisée dans le plus bref délai ;

4° Que, pour atténuer les conséquences de l'irrégularité de la puissance des chutes d'eau, l'accumulation des eaux en réserve, la combinaison des chutes de régimes différents et l'emploi judicieux des moteurs thermiques soient pratiqués le plus possible.

#### DESTRUCTION DES GADOUES

Considérant,

Les progrès très intéressants faits par certaines Municipalités, et notamment à l'étranger, pour la collecte et la transformation des gadoues, supprimant dans la plus large mesure les chances de propagation des germes de toute nature ;

Le Congrès émet le vœu :

Que les Municipalités s'attachent, par la suppression du chiffonnage, par le perfectionnement des moyens de collecte, de transfert et de transformation des gadoues, à sauvegarder la santé publique.

## A propos des habitations à bon marché

Qu'attendez-vous ?

C'est la question que M. Stanislas Ferrand, dans *le Bulletin*, adresse au Gouvernement et à la Ville de Paris, au sujet des habitations à bon marché.

Tout son article mérite d'être cité.

Au Gouvernement, je dis :

— Qu'attendez-vous pour demander au Sénat la discussion immédiate de la loi générale sur les habitations à bon marché ?

Il me répondra :

— La Commission est nommée, elle va délibérer.

— Oui. Mais je rappelle que le projet a été voté, à l'unanimité, par la Chambre, et que les études de la Commission sénatoriale devraient être, par ce fait, bien abrégées.

Cependant, on annonce déjà une série d'amendements... Des amendements, grands dieux ! Le Sénat veut donc enterrer la loi ?

Il avait été convenu qu'elle devait passer pour ainsi dire sans discussion, dès la rentrée du Parlement.

Et voilà que le zèle du Sénat tend à tout remettre en discussion.

Je conviens — et je l'ai déjà dit — que la loi n'est pas parfaite. Mais où sont les lois parfaites de plein jet ?

Telle qu'elle est, elle suffit à la construction immédiate, sur tous les points du territoire, et principalement à Paris, des habitations à bon marché.

N'est-ce pas suffisant ?

Quant à ses lacunes, des règlements d'administration publique ou des lois complémentaires pourront les combler.

L'essentiel, c'est que la loi existe, que les initiatives privées, prêtes à l'action, trouvent grâce à elle, les concours financiers promis. *L'essentiel, c'est qu'on ouvre des chantiers.*

Et si le Gouvernement accepte que le Sénat se dépense en Commissions, Sous-Commissions, amendements, retour à la Chambre, retour au Sénat... ce sera, pour le projet, un plongeon formidable dans les mares stagnantes du bavardage parlementaire et de l'inconnu.

A la Ville de Paris, je dis :

— La loi des 200 millions est définitive.

Il y a bien un article qui renvoie à la loi générale en ce qui touche à la modalité des prêts à consentir aux Sociétés de constructions. C'est un détail. Un règlement d'administration publique peut y pourvoir.

Donc, vous pouvez appliquer la loi. Pourquoi ne l'appliquez-vous pas ?

Pourquoi n'empruntez-vous pas les 200 millions ?

Pourquoi vos cahiers des charges ne sont-ils pas prêts ?

Pourquoi la liste des Sociétés postulantes aux subventions municipales n'est-elle pas dressée ?

Et, si elle est dressée, pourquoi affirme-t-on qu'elle ne l'est pas ?

La Ville répond :

— Le moment n'est pas favorable à un emprunt public...

Vraiment ! Jamais, au contraire, l'épargne n'a été plus prête à le couvrir dix fois, et même cinquante fois.

Dans tous les cas, le Crédit Foncier offre de faire les avances, la Caisse des dépôts et consignations aussi.

Donc, vous pouvez emprunter. Et l'excuse de la situation extérieure n'est pas sérieuse.

Poursuivons : Pourquoi vos cahiers des charges ne sont-ils pas mis à la disposition des constructeurs ?

— Ils ne sont pas prêts, dites-vous ?

— Pourquoi ne sont-ils pas prêts ?

Votre service d'architecture, aidé en cela par le Conseil supérieur des habitations à bon marché, a toutes les capacités techniques pour rédiger ce travail de quarante-huit heures.

Et voilà des mois et des mois que vous irritez l'opinion en affirmant qu'il n'existe pas.

Cette excuse ne vaut rien. Et, si elle vaut, elle ajoute à votre responsabilité.

Mais on m'a dit -- et ceci devient grave -- que les cahiers des charges existent, mais qu'ils ne sont communiqués qu'à bon escient...

Je n'en crois pas un mot. Et je suis persuadé que M. le Préfet est incapable d'autoriser ce déni de justice.

Et la liste des Sociétés admises, en principe, à la répartition des fonds, où est-elle ?

On m'affirme encore -- et ceci devient de plus en plus grave -- que les fonds à provenir de l'emprunt seraient déjà attribués.

Par qui ? A qui ? Comment ? Et en vertu de quelle disposition régulière ?

Non, cela n'est pas possible. Et je suis certain que la place est encore nette et propre, sans aucun engagement opposable à qui que ce soit.

J'ai, cependant, une inquiétude. Elle m'est fournie par MM. Frédéric Brunet et Grébauval qui, dans la séance de vendredi dernier (*Bulletin municipal* du 16 novembre), ont déclaré qu'une somme de 93 millions aurait été absorbée, sans autorisation du Conseil municipal, sur la deuxième tranche de l'emprunt des grands travaux.

Les affirmations des deux honorables conseillers ont été très pressantes.

« Où avez-vous pris cet argent ? » a dit M. Grébauval.

« Qui vous a autorisé à engager, sans nous, cette dépense de 93 millions ? » a ajouté M. Frédéric Brunet.

La réponse de l'Administration a été faible. Et il a été convenu que la question serait discutée en réunion secrète du Conseil municipal.

Alors, je suis effaré. Et, tout en étant persuadé que les 200 millions des habitations à bon marché sont encore intacts, je me demande si, grâce au procédé dénoncé par MM. Frédéric Brunet et Grébauval, ils ne seraient pas déjà attribués ?

Sur tous ces points, il faut qu'on s'explique, fenêtres et portes ouvertes.

Et, si le Gouvernement et l'Administration de la Ville de Paris n'ont rien à redouter du débat, la réponse à ma question : « Qu'attendez-vous ? » est facile.

Nous l'attendons.

STANISLAS FERRAND.

## CONCOURS

### VERSAILLES

#### BÂTIMENTS COMMUNAUX

Un concours sur titres, pour l'emploi d'architecte départemental, est ouvert à la préfecture de Seine-et-Oise.

Il faut être Français et être âgé de trente ans, au moins, au 1<sup>er</sup> octobre 1912.

Les demandes d'admission devront être adressées à la Préfecture de Seine-et-Oise, avant le 31 décembre prochain, dernier délai.

### BOURG

#### AGENT VOYER SURNUMÉRAIRE

Le 16 décembre 1912, il sera ouvert, en l'hôtel de la Préfecture, à Bourg, un concours pour l'admission à l'emploi d'agent voyer surnuméraire.

Le programme et les conditions du concours sont déposés à la Préfecture de l'Ain et au Ministère de l'Intérieur (service vicinal), rue Cambacérès, 7.

### SAINT-ARNAUD (ALGÉRIE)

#### ARCHITECTE DÉPARTEMENTAL

MM. les Architectes sont informés qu'un concours est ouvert pour la construction de divers bâtiments communaux dans la ville de Saint-Arnaud. Dépense maximum : 450.000 fr.

Les projets devront être déposés en la mairie le 15 mars 1913 au plus tard.

Pour renseignements, s'adresser à la mairie de Saint-Arnaud.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Le Conseil municipal de *Villars-les-Dombes* a approuvé les crédits nécessaires à l'établissement de la halte de la Bourdonnière. Il a décidé de traiter avec l'Union Electrique pour l'éclairage de la commune. Un crédit de 10.000 fr. est voté pour les travaux d'achèvement de l'hôpital. — Les plans d'agrandissement de la gare de *Saint-Trivier-de-Courtes* ont été approuvés par le Ministère des travaux publics.

ALLIER. — Avis favorable est donné au projet d'agrandissement de l'hôpital de *Montluçon* : on construirait de nouveaux pavillons pour les civils et trois pavillons pour les militaires. — Le Conseil municipal de *Souigny* a approuvé, pour l'éclairage de la commune, un traité de quarante années avec la Compagnie Française et Continentale d'Eclairage ; il a voté un emprunt de 21.000 francs pour les travaux de premier établissement. — Le Conseil municipal de *Vichy* a décidé l'expropriation d'un immeuble pour l'élargissement de la rue Givois. Une canalisation d'eau potable sera construite boulevard de l'Abattoir. Est approuvé en principe un projet d'agrandissement des services de la poste. Des réparations seront faites à l'église Saint-Blaise ; le devis est de 6.000 fr. Un crédit de 5.000 francs est voté pour l'installation d'un stand destiné à la Société la Vichyssoise. — A *Commentry*, un crédit de 50.000 francs est voté pour la création de bains-douches.

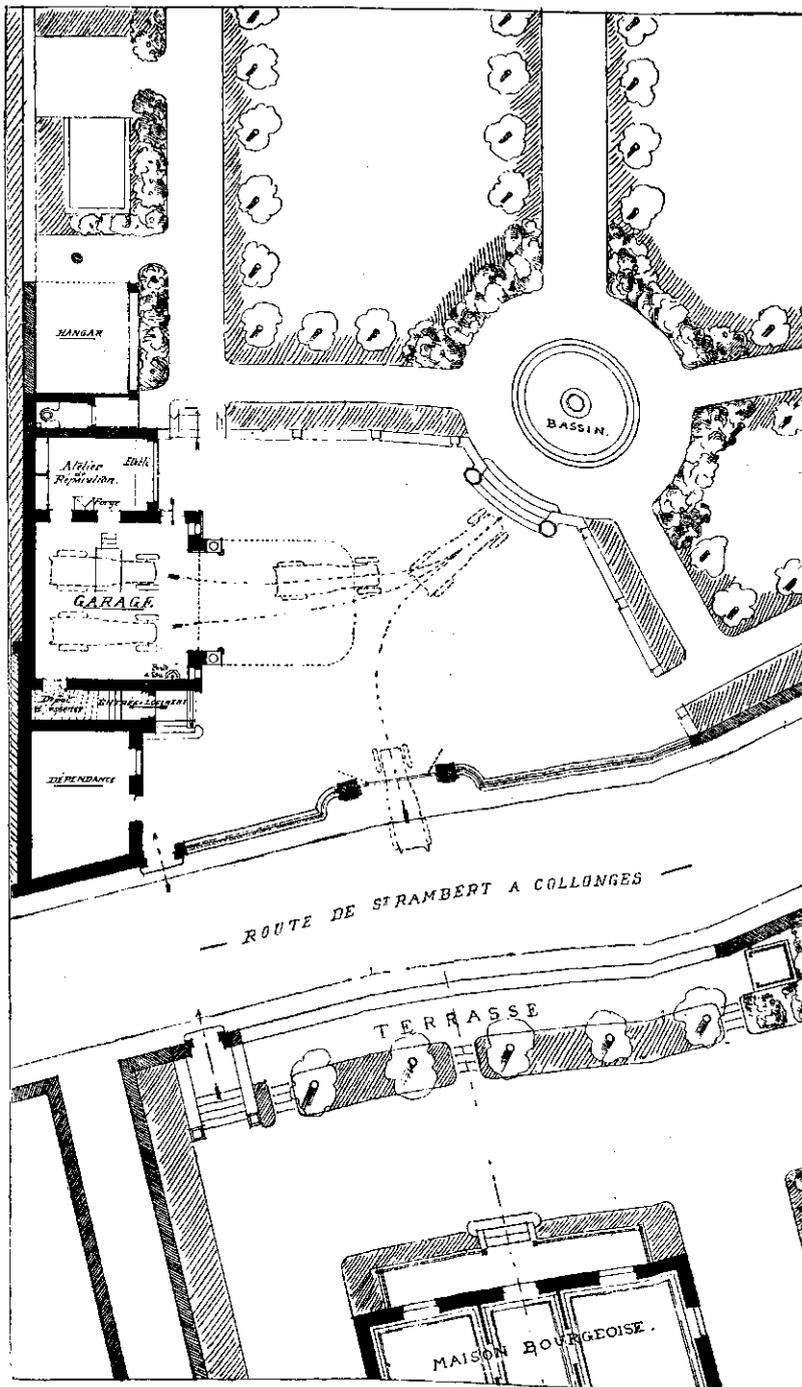
ARDÈCHE. — Le Conseil municipal de *Privas* a approuvé le cahier des charges pour l'adjudication du balayage de la ville pour une durée de cinq années, sur une mise à prix annuelle de 4.200 francs. Un crédit de 2.465 francs est voté pour la construction d'un canal reliant l'école maternelle au réseau des égouts. — Une somme de 8.000 francs est affectée par la commune de *Joyeuse* à des travaux de réfection de la vieille route et de construction de vespasiennes. — Avis favorable est donné au projet de construction, à *Vals-les-Bains*, d'une route partant du chemin vicinal n° 16, longeant le Voulteur et aboutissant près du Serre-d'Oubreyt. Est votée la construction de vespasiennes aux quartiers de la Passe-relle, des Eaux et du Pont.

DOUBS. — La Ville de *Besançon* doit procéder au transfert du musée au Palais Granville et à l'installation d'un marché couvert et de salles de Syndicats et Sociétés dans les bâtiments du musée actuel ; le montant des travaux est de 1.215.000 francs. — Pour la construction d'un collège de jeunes filles à *Montbéliard*, M. Surleau, architecte dans cette ville, a dressé un projet qui comprend : 1<sup>er</sup> lot, terrassements et maçonneries. Montant, 105.000 francs. — 2<sup>e</sup> lot, charpente et menuiserie. Montant, 51.500 francs. — 3<sup>e</sup> lot, couverture et ferblanterie. Montant, 17.000 francs. — 4<sup>e</sup> lot, plâtrerie et peinture. Montant, 22.000 francs. — 5<sup>e</sup> lot, serrurerie. Montant, 34.500 francs. — 6<sup>e</sup> lot, réparation des anciens bâtiments. Montant, 7.000 francs. — 7<sup>e</sup> lot, installation de l'eau et du gaz. Montant, 11.600 francs. — 8<sup>e</sup> lot, mobilier neuf. Montant, 17.500 francs. — 9<sup>e</sup> lot, chauffage. Montant, 12.400 francs. — 10<sup>e</sup> lot, vieux mobilier. Montant, 2.500 francs. — Total, 285.000 francs.

DRÔME. -- Un projet de travaux est voté pour l'alignement de la rue Magenta, à *Romans*. La Compagnie P.-L.-M. étudie avec la Municipalité un programme des travaux d'amélioration à exécuter aux abords de la gare. — Un projet a été adopté par le Conseil municipal de *Die* pour la construction d'un réseau d'égouts dont le montant est de 45.150 francs. — Une Commission est nommée pour choisir l'emplacement

d'un nouvel abattoir à *Crest*, à proximité du canal ou de la Drôme.

HAUTE-SAÔNE. — Un crédit de 4.275 francs est voté pour la construction à *Lure* du bureau d'octroi de la gare et de vespasiennes.



GARAGE A COLLONGES-SUR-SAÔNE : Plan.

Architecte M. Fr. Roux-Spitz, à Lyon.

HAUTE-SAVOIE. — La commune de *Chessenaz* a obtenu une subvention de 17.760 francs pour l'agrandissement de l'école mixte. — Un projet est à l'étude pour adduction d'eau potable à *Frangy*.

ISÈRE. — Le Comité de patronage des habitations à bon marché de *Vienne* a chargé M. Allemand, architecte des monuments historiques, d'étudier les types de construction de maisons qui conviendraient le mieux à la région.

JURA. — Un projet est à l'étude pour la reconstruction du pont de *Peseux*; la dépense prévue est de 40.000 fr. environ.

LOIRE. — Le Conseil municipal de *Saint-Etienne* a approuvé l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement du cours Fauriel, des rues Nicolas-Claize et des Tilleuls. Des travaux de voirie seront exécutés dans les rues d'Isly, Augustin-Thierry et Girodet, et sur le boulevard Jules-Janin. Une somme de 70.158 francs est affectée à divers travaux aux abattoirs. Des réparations seront exécutées à l'église Saint-Emmond : 4.500 francs, aux écoles de filles du Palais de Justice, aux écoles maternelles des rues du Puy, des Tilleuls et du Marais : 20.875 francs. Un crédit de 13.614 francs est voté pour travaux de réparation au service des eaux. Les travaux d'agrandissement de la bibliothèque sont ainsi répartis : 1<sup>er</sup> lot, terrassements, maçonneries, etc. Montant, 8.907 fr. 98. — 2<sup>e</sup> lot, ciments. Montant, 17.172 fr. 24. — 3<sup>e</sup> lot, menuiserie. Montant, 4.150 fr. 52. — 4<sup>e</sup> lot, charpente en fer et grosse serrurerie. Montant, 15.668 fr. 94. — 5<sup>e</sup> lot, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 5.976 fr. 91. — 6<sup>e</sup> lot, couverture et zinguerie. Montant, 2.850 fr. 95. — Total, 54.727 fr. 54. — Le Conseil municipal de *Saint-Chamond* a voté un projet de travaux de voirie à exécuter rue Victor-Hugo.

PUY-DE-DÔME. — Le Conseil municipal de *Clermont-Ferrand* a demandé l'attribution à la Ville de l'ancien orphelinat Saint-André, avenue de l'Observatoire, pour y installer de nouvelles écoles. Un projet est à l'étude pour la création d'une large voie reliant, par le quartier du Plateau-Central, les places Delille et de Jaude. Un autre projet est en préparation pour le prolongement de la rue Ballainvilliers jusqu'à la place Royale et l'élargissement de la rue du Port. Le Maire est autorisé à offrir 200.000 francs à l'autorité militaire pour la création d'un champ d'aviation. Un crédit de 40.000 francs est voté pour travaux de voirie place des Bughes.

RHÔNE. — A *Tassin-la-Demi-Lune*, un crédit de 20.00 fr. est voté pour l'élargissement de la rue Bonrieux. Un projet est mis à l'étude pour l'établissement du tout-à-l'égout. — Le Conseil municipal de *Neuville-sur-Saône* a voté des crédits de : 12.000 francs pour canalisation avenue Gambetta, et 7.500 francs pour travaux d'amélioration à plusieurs chemins vicinaux.

SAVOIE. — La Ville de *Saint-Jean-de-Maurienne* affecte un crédit de 110.000 francs à l'installation de l'école pratique de commerce et d'industrie dans les locaux du petit séminaire.

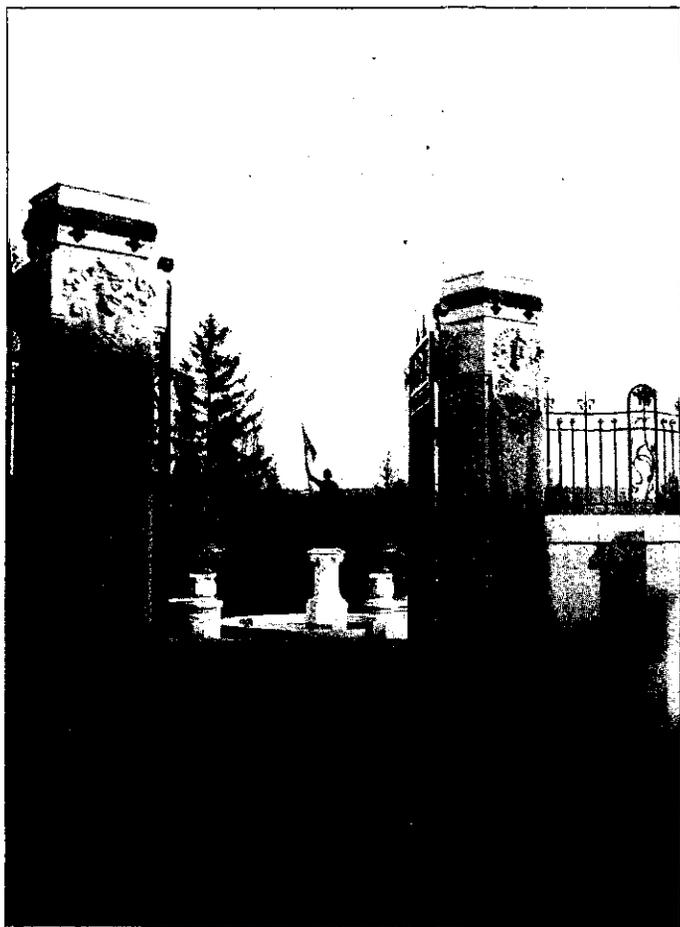
VAR. — Est déclarée d'utilité publique l'acquisition, par la Chambre de commerce de *Toulon*, d'un terrain d'une superficie de 500 mètres carrés, sis à Toulon, avenue Vauban, boulevard de Strasbourg et rue Dugommier, destiné à la construction d'un immeuble pour l'installation des services de la Chambre de commerce, d'une Bourse de commerce et du Conseil de prud'hommes. — Un crédit de 5.100 fr. est affecté à *Brignoles* au pavage de la route nationale, entre l'hôtel de Provence et l'avenue de la Gare; un devis est en préparation pour la réparation du clocher.

VAUCLUSE. — Le Conseil municipal de *Caderousse* a décidé la reconstruction de l'hospice communal. Les travaux s'élèveront à 25.000 francs environ.

## GARAGE POUR AUTOMOBILES

Le garage pour automobiles, qui nous sert aujourd'hui d'illustration, a été construit par M. Fr. Roux-Spitz, comme annexe à une villa située sur la route de Saint-Rambert à Collonges.

Par le plan d'ensemble on peut se rendre compte que l'architecte a réalisé un programme qui permet à son client d'avoir une vue agréable sur son garage et ses annexes, situés sur l'autre côté de la route, et, en même temps, de lui ménager, de la terrasse de son habitation, la vue de son



GARAGE A COLLONGES-SUR-SAÔNE : l'entrée.  
Architecte M. Fr. Roux-Spitz, à Lyon.

Une jardinière en ciment armé couvre l'entrée du garage, le pignon de façade est en pans de bois avec remplissages de briques et application de faïences Nègre. En haut, un panneau de cette mosaïque représente une voiture emportant à toute vitesse, dans un nuage de poussière, un couple de voyageurs. Contre la face du réservoir, voltigent des mouettes sur un ciel bleu, en carreaux de Sarreguemines.

La couverture est en tuiles Bossot.

La silhouette de ce petit édifice se profile très heureusement, avec son accompagnement de verdure, et l'une de nos vues donne la gracieuse perspective que laisse entrevoir le portail ouvert, dont les piliers sont ornés de deux élégantes têtes sculptées par le jeune maître statuaire lyonnais Prost, prix de Rome ; les maquettes en avaient été très remarquées au Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts de 1911, à la section des Arts décoratifs.

Les entrepreneurs qui ont contribué à ces travaux, sont : Maçonnerie, M. Chomette, à Collonges ; charpente et menuiserie, M. Donjon, à Collonges ; serrurerie, M. Prugnard, à Collonges ; ferblanterie et plomberie, M. Madet, à Collonges ; peinture-plâtrerie, M. Cantin, à Collonges ; cimenteurs, MM. Vernay et Gouttebauge, rue Garibaldi, 99 ; portail, fer forgé, MM. Calle et Bertrand, rue d'Alger, 34 ; fumisterie, M. Verguin, rue Duguesclin 115 ; carrelage, M. Mouton, avenue de Saxe, 189 ; pierre de taille, M. Duboin, rue des Docks, 3 ; statuaire, M. Prost, prix de Rome, rue Franklin, 56 ; mosaïque, M<sup>me</sup> Nègre, place de l'Abondance ; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux ; bronze d'art, M. Constant Sève, quai Tilsitt.

jardin et des rives verdoyantes de la Saône.

Le garage se compose, au rez-de-chaussée : d'une salle pour deux grandes voitures, avec fosse pour le nettoyage ; d'un atelier de réparations et d'un magasin d'essence.

Les parois de la salle sont couvertes de mosaïque Nègre avec frises ornées ; un poste d'eau avec long tuyau de caoutchouc et jet à pression permet le lavage des voitures en dehors même du bâtiment, sur un espace bétonné à cet effet. Au premier étage se trouve le logement du chauffeur, composé : d'une cuisine, d'une grande chambre avec cabinet à toilette, d'une terrasse avec abri conduisant aux W.-C. Dans la tour, un réservoir en ciment armé et papier ligneux.



GARAGE A COLLONGES-SUR-SAÔNE : Vue d'ensemble.  
Architecte M. Fr. Roux-Spitz, à Lyon.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Elections au Tribunal de Commerce de Lyon.

Les électeurs du ressort du Tribunal de commerce de Lyon, inscrits sur les listes électorales spéciales dressées et rectifiées en 1912, suivant les formes prescrites par les articles 3, 5, 6 et 7 de la loi susvisée, sont convoqués pour le dimanche 8 décembre 1912, à l'effet de procéder à la nomination de :

Un président, en remplacement de M. Niogret, à fin de mandat ;

Sept juges titulaires (mandat de deux ans), en remplacement de MM. Victor, Linière, Janin, Bénassy, Vérard et Pierron, à fin de mandat, plus un siège créé par le décret du 12 avril 1912 ;

Deux juges titulaires (mandat d'un an), en remplacement de M. Soulier, démissionnaire (fin de mandat en 1913), plus un siège créé par le décret du 12 avril 1912 ;

Six juges suppléants (mandat de deux ans), en remplacement de MM. Hérard, Etienne, Glénard, Damour-Girard, Basset et Vallet, à fin de mandat ;

Cinq juges suppléants (mandat d'un an), en remplacement de MM. Tronel, Douillet, Batiat, Lamure et Rivoire, démissionnaires (fin de mandat en 1913).

Les juges titulaires et les juges suppléants seront nommés au scrutin de liste. Le président sera élu au scrutin uninominal.

### Décision approbative.

Par décret du 25 octobre 1912, ont été approuvés les traités passés avec les Etablissements Edoux, Samain et la Société des Ascenseurs système Perron, en vue de la construction de trois ascenseurs, dans le quartier Grôlée.

### Ecole régionale d'architecture de Lyon.

Dans sa séance du 26 novembre, le Jury a décerné les récompenses suivantes aux élèves de l'Ecole régionale d'architecture : 1<sup>re</sup> classe (rendu), mention à MM. CAMPANT et VERLOT.

### Concours d'architecture de l'Ecole des Beaux-Arts.

Dans le jugement rendu le 26 novembre sur le concours d'architecture de l'Ecole des Beaux-Arts, ayant pour objet *une Gare maritime*, le Jury a attribué une première seconde médaille à M. ROUX-SPITZ. Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à notre jeune compatriote pour ce nouveau succès.

### Bureau de la Société Nationale des Architectes.

Voici la composition du Bureau de la Société nationale des Architectes de France pour 1912-1913 :

Président, M. BRÉASSON ; vice-président, M. G. CHRISTIE ; vice-président province, M. BRASSART-MARIAGE ; secrétaire général, M. VAUTRIN ; trésorier, M. GROSSET-MAGAGNE ; secrétaire du Conseil, M. VALLOIS ; secrétaire adjoint, M. FAYE ; bibliothécaire, M. WAGON ; censeur, M. ALINOT ; commission d'arbitrage, MM. BERGEVIN, DELAY, VALLOIS ; directeur de l'œuvre du placement, M. DELAY, 6, rue Henri-Heine, Paris-Passy.

### L'apprentissage au Sénat.

La Commission chargée de l'examen de la proposition de loi de MM. Henri Michel et Mascaraud, relative à l'apprentissage, a nommé : président, M. ASTIER ; secrétaire, M. HERRIOT ; rapporteur, M. Henri MICHEL.

### Nécrologie.

Nous apprenons le décès, en son domicile, rue du Charriot-d'Or, de M. François MARTINAUD, ex-entrepreneur de maçonnerie à Lyon, âgé de soixante et onze ans. *La Construction lyonnaise* exprime toutes ses condoléances à sa veuve, à ses enfants, M. et Mme Léon Chenaud, M. et Mme Chabasse ; aux familles Bourdeix, Fauingue, Chevrot et Deleuze.

Nous apprenons la mort de M. F. JANIN, pensionnaire architecte de la Villa Médicis, à Rome.

Souffrant depuis quelque temps, M. Janin, qui était né à Nîmes en 1880, est mort à Toulouse où il se trouvait en congé de maladie.

Il avait été un des plus brillants élèves de l'atelier Laloux. Outre qu'il était un architecte plein d'avenir, dont les projets avaient reçu les plus grands éloges de l'Académie des Beaux-Arts, M. Janin possédait un véritable talent de peintre. Ses aquarelles à l'exposition des envois de Rome avaient été très remarquées.

### Emplacement pour un monument à la mémoire de M. Lang.

Un Comité s'est constitué pour l'érection d'un monument à la mémoire de M. Lang, ancien directeur de l'école « La Martinière » et de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône.

Ce Comité a choisi pour l'emplacement de ce monument le terre-plein situé place de la Miséricorde et rue de la Paix. Le monument serait adossé contre le mur de l'immeuble Fougasse.

Ce terre-plein ne fait pas partie de la voie publique. C'est un délaissé de l'immeuble Schies, exproprié en 1903 pour l'amélioration du quartier de la Martinière.

Cette opération de voirie, non encore terminée sur ce point, comprend la percée complète de la rue de la Martinière jusqu'à la rue Terme et la suppression de la rue de la Paix. Après achèvement, on pourra reconstruire sur d'importants délaissés.

En attendant, la circulation s'exerce sur les délaissés situés place de la Miséricorde, de chaque côté de la rue de la Paix, mais ceux-ci ne doivent pas être considérés comme faisant partie du domaine public.

Le service de la Voirie a fait remarquer au Comité que l'érection du monument sur le délaissé appartenant à l'immeuble Fougasse aurait pour résultat de modifier l'économie du plan de voirie, et que, bien que l'exécution de ce plan paraisse lointaine, il ne convenait pas d'y mettre obstacle.

Après avoir objecté que l'achèvement de l'amélioration de voirie présenterait des dépenses considérables, susceptibles de retarder plus longtemps son exécution, le Comité a maintenu son intention de solliciter l'emplacement proposé, sous réserve que le monument à ériger serait transporté sur un autre point de la ville à choisir ultérieurement, en cas de mise à exécution du plan d'alignement.

Ce déplacement devra sans doute être effectué plus tard aux frais de la Ville.

Le Conseil municipal aura à prendre une délibération au sujet de cette affaire.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 9 au 23 novembre 1912

*Impasse de la Tour.* Maison. Prop., M. Mantel, rue de l'Arbre-Sec, 21. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue Villebois-Mareuil,* 36. Maison. Prop., M. Madras, rue de la Buire, 45.

*Chemin Saint-Fulbert,* 7. Divers bâtiments. Prop., M. Merle, grande rue de Monplaisir, 69.

*Chemin du Repos,* 76. exhaussement d'un immeuble. Prop., M. Gouttebel, y demeurant. Arch., MM. Revol et Rigard, rue des Maisons-Neuves, 40.

*Boulevard du Nord,* 5. Maison. Prop., M. Cahen, quai de Retz, 9. Arch., M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

*Rue Casimir-Périer,* 13. exhaussement d'un immeuble. Prop., M. Leblanc, rue du Rêve d'Or, 6. Arch., M. Escoffier, rue Molière, 80.

*Rue des Lilas.* Maison. Prop., M. Ponnat, grande rue de Monplaisir, 170. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

*Rue des Lilas.* Maison. Prop., M. Pouyaud, rue Saint-Victor, 20. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROIT D'ACCISE EN SUS	
	les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	205 »	210 »
— en planche rouge . . . . .	250 »	255 »
— — jaune . . . . .	215 »	220 »
Etain Banca en lingots . . . . .	615 »	620 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	605 »	610 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumons . . . . .	51 »	52 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	58 »	60 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	72 »	73 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	88 »	89 »
— — — Autres marques . . . . .	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	530 »	» »
— laminé . . . . .	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	250 »	» »
— laminé . . . . .	360 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	24 »	24 50
Fer à double T. A.O . . . . .	23 25	23 75
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus . . . . .	27 »	27 50

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Les communications que MM. les Architectes ou les Administrations intéressés nous font parvenir pour être publiées sous cette rubrique sont **insérées gratuitement**.

**Rhône.** — 20 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Service du génie. Travaux à exécuter sur devis, au camp de la Valbonne, pour la construction de baraquements pour un régiment d'infanterie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, carrelages, travaux en ciment, couvertures en tuiles, dallages, pavages. Montant, 435.850 fr. Soumissionnaires : MM. Maigre, 5 p. 100. — Bourdeaux, 5 p. 100. — J. Bourbon, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. L. Bourcier, 0,10 p. 100. — A. Foras, 2 p. 100. — L. Ollier, 2,50 p. 100. — A. Biguet, 2,50 p. 100. — A. Damond, 3 p. 100. — A. Perpétot, 3,50 p. 100. — Védrenne, 4 p. 100. — J. Clet, 5,10 p. 100. — Larmarand, 5,50 p. 100. — Marius Martin, 5,60 p. 100. — Jules Rix, 6 p. 100. — Darnaud, 7 p. 100. — Béatrix, 11 p. 100. — F. Plancoûlain, 11 p. 100. — C. Tartary, 12,10 p. 100. — Adj., M. Félix Perrin, 3, route de Lyon, à Bourg (Ain), 15 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente et menuiserie, ameublement. Montant, 117.900 fr. Soumissionnaires : MM. Antoine Damond, 4 p. 100. — A. Biguet, 4 p. 100. — J. Lafosse, 14,50 p. 100. — Grandjean, 15 p. 100. — Denis Barnay, 15,20 p. 100. — F. Balestra, 16 p. 100. — Raynaud, Matout et Cie, 16,20 p. 100. — Maigre, 16,60 p. 100. — Guillemier, 16,70 p. 100. — A. Monnot, 17,20 p. 100. — F. Guy, 18 p. 100. — Germain, 18 p. 100. — H. Richard, 18,30 p. 100. — E. Arnaud, 18,50 p. 100. — C. Tartary, 19,10 p. 100. — F. Masson, 20,30 p. 100. — Adj., MM. Petit et Chatagnon, 70, rue de l'Île, à Saint-Etienne (Loire), 20,70 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Ferronnerie, serrurerie, ouvrages en plomb, en zinc, en cuivre. Montant, 106.300 fr. Soumissionnaires : MM. A. Biguet, 9 p. 100. — Para, 10 p. 100. — Georges, 17,10 p. 100. — Tartary, 18,60 p. 100. — F. Masson, 20,50 p. 100. — A. Bertrand, 22,10 p. 100. — Mme veuve Queyras, 26,50 p. 100. — Longchamp, 28,10 p. 100. — Adj., M. Jean Mary, 41, rue Tréfilerie, à Saint-Etienne (Loire), 29,60 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 55.470 fr. Soumissionnaires : M. Eugène Julien, 3 p. 100 d'augmentation. — MM. Béatrix, 8 p. 100. — Emile Fournier, 9,80 p. 100. — A. Biguet, 10 p. 100. — Tartary, 10,20 p. 100. — Dumont, 12,60 p. 100. — Adj., M. Métral, 136, cours Lieutaud, à Marseille, 16 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 21 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Entretien des couvertures des bâtiments de l'atelier du 1<sup>er</sup> janvier 1913 au 31 décembre 1915. — 1<sup>er</sup> lot. Couverture. Montant, 16.922 fr. 50. Adj., M. Joanny Dubois, 15, rue de la Fraternité, à Villeurbanne. — 2<sup>e</sup> lot. Vitrerie. Montant, 1.320 fr. 50. Adj., M. Félix Chauiac, 4, rue de la Vigilance, à Lyon.

**Rhône.** — 10 novembre. — *Mairie de Poule.* — Construction d'une école mixte à deux classes au hameau de Lafont. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 21.612 fr. 45. Adj., M. Philibert, à Poule, 11,50 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 4.328 fr. 87. Adj., M. Darminzin, à Lamure, 11,75 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, mobilier scolaire. Montant, 4.669 fr. 39. Adj., M. Boland, à Poule, 17,50 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, gros fers. Montant, 2.833 fr. 05. Adj., M. Bourget, à Lamure, 1 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie. Montant, 895 fr. 47. Adj., M. Sciancia, à Claveissolles, 19,05 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 3.488 fr. 14. Adj., M. Berthier, à Lamure, 15,28 p. 100 de rabais.

**Ain.** — 24 novembre. — *Mairie des Neyrolles.* — Construction d'égouts, de bordures de trottoirs et de caniveaux dallés. Montant, 19.600 fr. Soumissionnaires : MM. Sigraud, Larmarand père et fils, prix du devis. — MM. Delgrosso, 3 p. 100. — Bombard, 4 p. 100. — Thollas, 7 p. 100. — Morpeltet, 8 p. 100. — Perrin, 10 p. 100. — Abel, 11 p. 100. — Durafour, 11 p. 100. — Adj., M. Michel Mallet, à Nantua, 13 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 9 novembre. — *Sous-préfecture de Châtillon-sur-Seine.* Bissey-la-Pierre. Réfection de la couverture de l'église. Montant, 2.483 fr. 81. Soumissionnaires : M. Mosdier, 3 p. 100. — Adj., M. Dupuis, à Laignes, 6 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 16 novembre. — *Préfecture.* — Route nationale n° 5 (traverse de Dijon). Convertissement en pavage de l'empierrement du boulevard de Sévigné à Dijon. Mont., 56.000 fr. Soumissionnaires : MM. Conord, 1 p. 100. — A. Martin, 2 p. 100. — Adj., M. E. Martin, rue Daubenton, à Dijon, 3 p. 100 de rabais.

**Côte-d'Or.** — 23 novembre. — *Mairie de Dijon.* — Etablissement de bordures de trottoirs en granit, rue de Fontaine. Montant, 11.207 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Conord, 1 p. 100. — F. Groueix, 1,10 p. 100. — Adj., M. André Martin, 13, rue de Tivoli, à Dijon, 1,50 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 10 novembre. — *Mairie du Vigan.* — Réparations à l'hôpital-hospice du Vigan. — 1<sup>er</sup> lot. Carrelage mosaïque. Montant, 3.000 fr. Adj., M. Fagio-Pellarin, chemin de Saint-Martin-de-Dunes, 28, à Montpellier (Hérault), 15 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Maçonnerie, plâtrerie, menuiserie. Montant, 4.000 fr. Adj., M. Ferrière, rue du Mont-d'Haussetz, au Vigan, prix du devis.

**Isère.** — 16 novembre. — *Préfecture.* — Travaux de pavage dans la Grand'Rue de Vizille. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaires : MM. Grandmaison, 1 p. 100. — Baume frères, 1 p. 100. — Société nouvelle de Granits français, 1 p. 100. — M. C. Rossi, 1 p. 100. — Adj., MM. Couvert frères, 41, rue Moucherotte, à Grenoble, 2 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 9 novembre. — *Préfecture.* — Travaux d'agrandissement, à la gare de la Mure, de la remise aux machines et constructions diverses. Montant, 32.000 fr. Soumissionnaires : MM. Pinel, 2 p. 100. — Grandmaison, 7 p. 100. — Zerbola, 9 p. 100. — Faure, 10 p. 100. — Chatelan, 10 p. 100. — Dominique Debernardy, 10 p. 100. — Charles Debernardy, 10 p. 100. — Colonel, 12 p. 100. — Court, 14 p. 100. — Claret, 14 p. 100. — Rossi, 15 p. 100. — Adj., M. Bruxelles, à la Mure, 20 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 14 novembre. — *Préfecture.* — Aménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville. Montant, 18.900 fr. Soumissionnaires : MM. Ch. Pommier, 7 p. 100. — A. Thomas, 9 p. 100. — Alphée Bey, 10 p. 100. — J. Caprioli, 13 p. 100. — Adj., M. Charles Roch, à Lons-le-Saunier, 14 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 23 novembre. — *Hôtel de ville de Poligny.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Crotenay. Réparations diverses d'entretien de l'église. Montant, 2.657 fr. 91. Soumissionnaires : MM. Paul Gindre, 6 p. 100. — Dussouillez frères, 8 p. 100. — Adj., M. Charles Vivier, à Poligny, 12 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Vannoz. Relèvement d'une partie de la conduite principale du village pour remplacement. Montant, 6.155 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Paul Bernard, 3,25 p. 100. — L. Luquet, 5 p. 100. — Dussouillez frères, 5 p. 100. — H. Treille, 6 p. 100. — G. Lhéritier, 7 p. 100. — Adj., M. Charles Vivier, à Poligny, 8 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Bief-du-Fourg. Chemin vicinal de grande communication n° 64, de Nozeroy à Frasné. Redressement dans le village de Bief-du-Fourg, sur 112 mètres. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Fontana, 2 p. 100. — L. Laurence, 3 p. 100. — A. Ratte, 3 p. 100. — J. Paulin, 6 p. 100. — Adj., M. Jean-Baptiste Copiatti, à Frasné, 10 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Bonnefontaine. Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Bonnefontaine à Mirebel. Rechargement et cylindrage de la chaussée entre le village de Bonnefontaine et la limite territoriale de Mirebel, sur 1.600 mètres. Montant, 2.600 fr. Non adjugé.

**Loire.** — 25 novembre. — *Mairie de Roanne.* — Service du génie. Construction d'une écurie. Non adjugé.

**Loire.** — 19 novembre. — *Hospices civils de Saint-Etienne.* — Construction d'une boulangerie à l'hôpital de Bellevue. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 16.800 fr. Adj., M. Verne, rue André-Chénier, à Saint-Etienne, 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Ciment. Montant, 5.800 fr. Adj., M. Texier, 4<sup>s</sup>, rue du Soleil, à Saint-Etienne, 13 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en bois et menuiserie, Montant, 1.450 fr. Adj., MM. Reynaud et Matout, 32, rue Désirée à Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie. Montant, 3.800 fr. Adj., M. Depeyre, 6, rue d'Annonay, à Saint-Etienne, 8 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 2.700 fr. Adj., M. Gras, 20, rue Saint-Roch, à Saint-Etienne, 6 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 9.200 fr. Non adjugé.

**Puy-de-Dôme.** — 12 novembre. — *Mairie d'Issoire.* — Service du génie. Travaux de canalisations et de regards d'égouts. Non adjugé.

**Saône-et-Loire.** — 9 novembre. — *Préfecture de Mâcon.* — Route nationale n° 80, de Mâcon à Châtillon-sur-Seine. Entretien des chaussées empierrées. Montant, 5.300 fr. Adj., M. Giroux, à Marmagne, 7 p. 100 de rabais.

**Saône-et-Loire.** — 10 novembre. — *Mairie de Clessé.* — Construction d'un réservoir à Quintaine. Montant, 4.571 fr. 43. Soumissionnaires : MM. Delorme, Martin-Petit, prix du devis. — M. Avenin, 5 p. 100. — Adj., M. Gory, à Saint-Gengoux-de-Scissé, 6,50 p. 100 de rabais.

**Vaucluse.** — 20 novembre. — *Mairie d'Avignon.* — Service du génie. Travaux à exécuter à forfait dans la place d'Orange pour la construction de trois travées de hangar au parc annexe d'artillerie. Offres : MM. Damon, 172.000 fr. — Fourestier, 165.000 fr. — Favier, 164.000 fr. — Cussey, 164.000 fr. — Tartary, 148.000 fr. Adj., M. Toulouse, chemin de la Trillade, à Avignon, au prix forfaitaire de 147.930 fr.

**CONTREMAITRE MENUISIER** très au courant de travaux de plans et dessins, références de maisons importantes, demande emploi. — S'adresser au bureau du Journal.

## MISES EN ADJUDICATION

**MM. les Architectes, auteurs de projets, peuvent envoyer aux Bureaux du Journal un exemplaire de l'affiche annonçant la mise en adjudication des travaux; l'insertion en sera faite gratuitement sous cette rubrique.**

**Rhône.** — Jeudi 12 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Atelier de construction de Lyon. Fourniture de : 125 mètres cubes de chêne en plateaux, 120 mètres carrés de sapin en voliges et 202 moyeux en orme; 14 mètres cubes de chêne en plateaux et 21 mètres cubes de sapin en plateaux. Réadjudication des lots non adjugés le 27 décembre 1912, à 2 h. 1/2. — Renseignements à l'atelier de construction de Lyon, 2, rue Bichat.

**Rhône.** — Prochainement. — *Chemins de fer départementaux de Rhône et Loire, 79, rue de l'Abondance, à Lyon.* — Adjudication restreinte. Ligne de Pontcharra à Sainte-Foy-l'Argentière. Infrastructure des trois premiers lots. — Demande d'admission à M. Cornillon, ingénieur en chef, avant le 30 novembre. — Renseignements aux Chemins de fer départementaux, 79, rue de l'Abondance, à Lyon.

**Alpes-Maritimes.** — Jeudi 12 décembre. — *Mairie de Grasse.* — Construction d'une école au quartier Saint-Mathieu. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, charpente, couverture. Montant, 5.533 fr. 70. Cautionnement, 200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 982 fr. 80. Cautionnement, 50 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 268 fr. Cautionnement, 30 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plomberie. Montant, 159 fr. 00. — 5<sup>e</sup> lot. Peinture. Montant, 232 fr. 64. Cautionnement, 30 fr. A valoir sur l'ensemble, 820 fr. 77. — Renseignements à la mairie.

**Ardèche.** — Samedi 7 décembre, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Coux. Chemin vicinal ordinaire n° 52, dit du quartier de la Diu-donne. Construction entre la route nationale n° 104 et la route départementale n° 2, sur 2.029 mètres. Montant, 24.500 fr. Cautionnement, 730 fr. Frais, 115 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin vicinal ordinaire n° 7, dit de la Croze. Construction entre le hameau de Chazalet et le col du Chapelet, avec embranchement sur le hameau de Bergier, sur 1.717 m. 50 (commune de Saint-Sauveur-de-Montagut). Montant, 16.300 fr. Cautionnement, 470 fr. Frais, 90 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Côte-d'Or.** — Mardi 10 décembre, 9 h. 1/2. — *Préfecture.* — Fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées des routes nationales pendant les années 1913 à 1917 (54 lots). — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Galliot, ingénieur en chef, 38, rue du Château, à Dijon. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de MM. Moreau, ingénieur à Dijon, 38, rue du Château; Merle, ingénieur à Beaune; Testart, ingénieur à Semur; Roger, ingénieur à Châtillon-sur-Seine.

**Côte-d'Or.** — Samedi 14 décembre, 2 h. — *Hôtel de Ville de Châtillon-sur-Seine.* — Étalente. Construction d'un cimetière. Montant, 7.299 fr. 87. Cautionnement, 240 fr. Frais, 135 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Manneret, conducteur voyer à Aignay-le-Duc, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Côte d'Or.** — Samedi 21 décembre, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Travaux de constructions d'égouts, rue de Mulhouse et rue de Gray, et de voûtement du cours de Suzon (canal Saint-Nicolas) entre la rue Louis-Blanc et la rue de Mulhouse. Montant, 93.502 fr. 45. A valoir, 9.497 fr. 55. Total, 103.000 fr. Cautionnement, 3.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Doubs.** — Mardi 10 décembre, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — 1<sup>er</sup> lot. La Chenalotte. Etablissement d'une conduite d'eau avec abreuvoir et pile de jet en béton armé et construction d'un réservoir. Montant, 5.985 fr. 60. Cautionnement, 250 fr. Auteur du projet, M. Fournain Ernest, architecte à Morteau. — 2<sup>e</sup> lot. Dasle. Réparations à l'école. Mont., 1.676 fr. 52. Cautionnement, 70 fr. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. — 3<sup>e</sup> lot. Fournet-Blancheroche. Réparations à l'église. Montant, 5.603 fr. 25. Cautionnement, 250 fr. Auteur du projet, M. Langlois Léon, architecte à Maiche. — 4<sup>e</sup> lot. Fournet-Blancheroche. Bureau de bienfaisance : reconstruction d'une loge et réparations diverses. Montant, 2.721 fr. 40. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Langlois Léon, architecte à Maiche. — 5<sup>e</sup> lot. Lougres. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.768 fr. 95. Cautionnement, 150 fr. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. — 6<sup>e</sup> lot. Maiche et Mancenans. Construction d'une classe pour garçons à Maiche. Montant, 13.93 fr. 20. Cautionnement, 700 fr. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. — 7<sup>e</sup> lot. Mont-de-Laval. Etablissement d'une conduite d'eau. Montant, 16.173 fr. 51. Cautionnement, 600 fr. Auteur du projet, M. Goguely Georges, architecte à Baume-les-Dames. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par les auteurs des projets. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Drôme.** — Dimanche 8 décembre, 1 h. — *Mairie de Verclause.* — Construction d'une école à Verclause. Montant, 13.646 fr. 72. Cautionnement, 700 fr. — Renseignements à la mairie.

**Gers.** — Mardi 10 décembre, 17 h. — *Préfecture.* — Aménagement des services de la préfecture dans l'ancien Archevêché. — 2<sup>e</sup> lot. Chauffage. Un

concours doit être ouvert à Auch pour l'exécution de l'installation du chauffage central dans les locaux de l'ancien Archevêché, où doivent être installés les services de la préfecture du Gers. Le cube des locaux à chauffer est d'environ 10.500 mètres cubes, dont 2.500 de couloirs et de dégagements. Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande à M. le Préfet du Gers, par lettre recommandée, avant le 10 décembre 1912, à 17 heures terme de rigueur. — Les personnes admises à prendre part au concours seront avisées ultérieurement et par lettre recommandée de leur admission et recevront à ce moment le devis-programme du concours.

**Loire.** — Samedi 7 décembre, 10 h. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Andrézieux. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie et couverture. Montant, 17.820 fr. 16. Cautionnement, 1.700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ciment. Montant, 6.171 fr. 98. Cautionnement, 600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 4.415 fr. 05. Cautionnement, 400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie et parquets. Montant, 4.776 fr. 86. Cautionnement, 450 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 2.441 fr. Cautionnement, 250 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 4.222 fr. 20. Cautionnement, 400 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie et appareils sanitaires. Montant, 1.531 fr. 91. Cautionnement, 150 fr. — Les soumissions devront être déposées le 6 décembre à 3 heures du soir, terme de rigueur. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Loire.** — Lundi 23 décembre, 2 h. — *Mairie de Panissières.* — Construction d'une école de filles et école maternelle. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, ciment. Montant, 45.175 fr. 70. Cautionnement, 2.200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 12.024 fr. 45. Cautionnement, 600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture en tuile, zinguerie et fonte. Montant, 5.834 fr. 45. Cautionnement, 250 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 11.306 fr. 50. Cautionnement, 600 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, marbrerie. Montant, 8.658 fr. 85. Cautionnement, 450 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Grosse et petite serrurerie. Montant, 11.953 fr. 45. Cautionnement, 600 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Mobilier. Montant, 2.045 fr. 50. Cautionnement, 100 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 5.150 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Montuclard, architecte, à Saint-Etienne, 12, place Paul-Bert.

**Madrid (Espagne).** — 4 janvier. — Travaux d'assainissement du sous-sol de la ville de Madrid (Espagne). La Municipalité de Madrid procédera, le 4 janvier 1913, à l'adjudication des travaux ci-dessus désignés et évalués à la somme de 37.849.313 pesetas 88 céntimos. — Pour tous renseignements, s'adresser à Son Excellence M. le Maire de Madrid.

**Savoie.** — Jeudi 12 décembre, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — La Giétaz. Construction entre le chemin de grande communication n° 18 et le ruisseau des Aravis, sur 662 mètres. Montant, 18.560 fr. Cautionnement, 570 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie.** — Samedi 14 décembre, 10 h. — *Préfecture.* — Construction de l'école mixte intercommunale du Gué-des-Planches. Montant, 18.752 fr. 19. Cautionnement, 800 fr. Frais, 300 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Olgiaty, architecte à Lyon, 51, cours Morand. — Renseignements à la préfecture.

**Saône-et-Loire.** — Jeudi 19 décembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Ormes. Construction d'une école enfantine. Montant du devis non compris imprévus, 9.603 fr. 20. Les certificats de capacité devront être visés par MM. Protheau et Catin, architectes à Chalon-sur-Saône, auteurs du projet des travaux. — Les pièces du projet sont déposées à la sous-préfecture où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 heures à midi et de 1 à 5 heures du soir.

**Savoie.** — Samedi 14 décembre — *Préfecture.* — Cognin. Adduction et distribution d'eau potable. — 1<sup>er</sup> lot. Travaux de fontainerie et de maçonnerie. Montant, 76.325 fr. 04. A valoir, 4.174 fr. 96. Total, 80.500 fr. Cautionnement, 4.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Réservoir en ciment armé. Montant, 7.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la préfecture.

## Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

### Agenda P.-L.-M. 1913.

L'Agenda P.-L.-M. 1913 vient de faire son apparition. C'est un document des plus intéressants, édité avec un soin tout particulier, qui en fait une véritable publication de luxe.

Il renferme, cette année, des articles tout à fait remarquables de G. Eiffel, G. d'Espagnès, H. Ferrand, L.-J. Gras, M. Le Roux, F. Mistral, N. Ségur et du regretté Paul Marléton; des nouvelles de G. Courteline, commandant Driant, Franc-Nohain, Willy; des illustrations de Marcel Caby, Henriot, H.-D. Naurac, Benjamin Rabier, etc...; une série de cartes postales détachables, de nombreuses illustrations en simili-gravure et à la plume; il contient aussi de magnifiques hors-texte en couleurs et en simili gravure, et, enfin, une valse lente pour piano, *Sur la Méditerranée*, écrite spécialement pour l'Agenda par le compositeur Maurice Pesse.

L'Agenda P.-L.-M. est en vente, au prix de 1 fr. 50, à la gare de Paris-Lyon (Bureau de renseignements et Bibliothèques), dans les bureaux-succursales, bibliothèques et gares du réseau P.-L.-M.; il est aussi envoyé par la poste, sur demande adressée au Service de la Publicité de la Compagnie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 2 francs (mandat-poste ou timbres) pour les envois à destination de la France, et de 2 fr. 50 (mandat-poste international) pour ceux à destination de l'étranger. On le trouve également au rayon de la papeterie des Grands Magasins du Bon Marché, du Louvre, du Printemps, des Galeries Lafayette et des Trois-Quartiers, à Paris.

**SPECTACLES**

**GRAND-THÉÂTRE** Dimanche 1<sup>er</sup>, en matinée, *Faust*, avec Mme Vallandri, M. Trantoul, M. Agistapace, M. Sylvani; en soirée, *Sigurd*, avec M. Verdier, Mme Paccary, M. Teissié, M. Laskin, etc.

**CÉLESTINS** Tous les soirs et dimanches et jeudis en matinée, *Quaker Girl*, l'originale opérette anglaise; à partir du 10 décembre le *Tour du Monde*, pièce à grand spectacle, pour les fêtes de Noël et du Nouvel An.

**HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT** Depuis cinq jours que la joyeuse et spirituelle œuvre d'Auguste Couturet a vu le feu de la rampe au théâtre-concert du cours Lafayette, le public se presse pour passer des heures de gaité aux trois tableaux de *l'Ami Benoît*. Les excellents comédiens de l'Horloge contribuent dans une large part au succès de *l'Ami Benoît*. Dimanche, grande matinée.

**SCALA-THÉÂTRE** Public nombreux et choisi pour applaudir des programmes vraiment magnifiques, où figurent d'amusantes vues comiques, d'intéressantes vues scientifiques d'émouvantes scènes dramatiques, nombreuses actualités et les phonoscènes et film parlants, toujours très en faveur.

En plus de superbes programmes, aussi copieux que variés, on trouve à la coquette salle de la rue Thomassin, véritable bonbonnière, tout le confort désirable, ainsi qu'un excellent orchestre remplissant agréablement les entr'actes, sous l'habile direction du maître G. Mouillon.

Comme on le voit, les éléments de succès ne manquent pas à Scala-Théâtre, le spectacle préféré des familles et des amateurs de bons programmes cinématographiques.

Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2; soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant et le meilleur marché. Location ouverte de 10 heures à midi et de 2 à 7 heures, sans augmentation de prix. Tous les lundis, nouveau programme.

**ROYAL-CINÉMA** 20, place Bellecour. — Tous les jours, matinées sans interruption de 2 heures à 6 heures, Soirée à 8 h. 1/2. Tous les vendredis, changement de programme.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grólée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

A. REY, Imprimeur-Éditeur, 4, rue Gentil, LYON

**VINGT-CINQ  
DESSINS DE MAITRES**

Conservés à la Bibliothèque de la Ville de Lyon  
REPRODUITS EN FAC-SIMILÉS

Introduction et Notices par M. R. CANTINELLI, Conservateur

*Ces Dessins, inconnus jusqu'à ce jour, sont tirés d'une collection ancienne existant dans une annexe de la Bibliothèque; ils sont tous inédits. Voici les noms des principaux artistes qui les ont exécutés :*

- ANDREA DEL SARTO • LUCA CAMBIASI
- CARLO MARATTA • J.-B. TIEPOLO
- BIBIENA • JEAN MIEL • LAGNEAU
- LE SUEUR • GREUZE • LE PRINCE
- J.-F. DE TROY • J.-A. WATTEAU
- H. ROBERT • INGRES • DECAMPS, etc.

La publication est éditée à trois cents exemplaires numérotés, les clichés détruits.

Prix : 60 francs l'exemplaire

On souscrit chez :

A. REY Imprimeur-Éditeur, 4, rue Gentil, LYON

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon - Imprimerie A. Rey, 4 rue Gentil. - 62644

**CHARLES BRAUNSTEIN**

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail  
— LYON —

**CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)**

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

**Victor DUPRÉ**

Rue Tronchet, 69, LYON

**FABRIQUE D'ABAT-JOUR**

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

**VENTE DE STORES**

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores outil monture italienne

**ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE**

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

**Fournisseurs  
de la Construction**

**Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

**Peinture & Plâtrerie**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

**Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

**Granits**

**ARCHITECTES, ENTREPRENEURS**, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C<sup>ie</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

**Céramique**

**PRODUITS CÉRAMIQUES**. PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre émité et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

## COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot  
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT  
TUYAUX GRÈS ET POTERIE  
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ,** Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

## LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques à l'encre

de Chine. **ACHARD & C<sup>IE</sup>** 3, rue Fénelon - LYON - Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Les Célèbres  
REVÊTEMENTS  
**JOSZ**  
CRÉÉS EN 1885



Métal-émail malléable  
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE  
LAVABLE, DURABLE  
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,  
cuisines, W.-C., vestibules,  
salles machines, cabines na-  
vires et hôpitaux, etc.

MARQUE DÉPOSÉE

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS  
Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.  
FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-  
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,  
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et  
Militaires, C<sup>ies</sup> Transatlantiques, Banques, etc.,  
100.000 Installations en France

HORS CONCOURS  
5 GRANDS PRIX  
28 MÉDAILLES OR

26 Années de Références  
Envoi de Catalogues franco sur demande  
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17  
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

## IMPRIMERIE A. REY

Travaux commerciaux et administratifs

AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

## "LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES  
contre les

## ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

## ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBIL'S - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ  
des Propriétaires d'Immeubles

## ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON